



CENTRE JACQUES BAIZE

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS DE BRESLES

Année 2026-2027



SOMMAIRE

A° Présentation de la ville de Bresles

B° Présentation de la structure

C° Le thème et les Objectifs

D° Le fonctionnement du centre

E° Rôles et attitudes de l'équipe d'encadrement

F° Droit à l'image et utilisation du téléphone portable

G° L'évaluation



A° Présentation de la ville de Bresles

Le centre Jacques BAIZE est une structure appartenant à la Mairie de Bresles, la ville de Bresles a une population d'environ 4500 habitants, et elle est située entre Beauvais à 10 km et Clermont à 12 km.

Le centre accueille des enfants âgés de 3 à 13 ans habitants Bresles et les alentours. Les enfants accueillis sont issus de tous les niveaux sociaux présents sur la commune.

*Les associations sont présentes dans la Ville, son nombre est d'environ 60. Dans des domaines divers et variés (sport, musique, loisirs...etc).

*Les équipements culturels et sportifs :

Piscine intercommunale, stade municipal André Hyttenhove, la halle des sports, les courts de tennis, la salle des arts martiaux (DOJO), tir à l'arc, Boulodrome, la salle Robert Gourdain, city stade, Médiathèque Madelaine Odent.

Définir les constats de la Ville :

-Offre variée d'équipement en faveur des enfants : Lieux d'enseignement de la maternelle au collège. Lieux de loisirs : Piscine, Terrain de Football et Tennis, Dojo...etc. Lieux de loisirs et de culture : Salle Robert Gourdain, Médiathèque.

-Développement d'associations locales (Ex : sportives) fort présentes dans la vie quotidienne de la Ville.

-Présence d'établissements et associations envers les personnes âgées (EHPAD, Foyer résidence et associations mémoires...etc).

B° Présentation de la structure



1- l'accueil de Loisirs de Bresles

Type d'accueil :

Accueil de Loisirs sans hébergement.

Coordonnée de l'organisateur :

Mairie de Bresles
Cour du Château
60510 BRESLES
Tél : 03.44.07.90.24

Lieu de l'accueil :

Centre Jacques Baize
Rue Condorcet
60510 BRESLES
Tél : 03.44.07.91.47 ou 06.88.14.71.85
Mail : alsh@bresles.fr

Local :

La commune de Bresles met à notre disposition le centre Jacques Baize, qui se constitue de :



- 2 grandes salles
- 2 petites salles d'activités
- d'une cour d'herbes à l'arrière et bétonnée à l'avant
- de sanitaires adaptés à la petite enfance avec 1 douche
- de sanitaire primaire
- d'un dortoir
- d'une cuisine.

Les repas sont pris au restaurant scolaire se situant rue Condorcet (juste derrière le centre avec une accessibilité directe)



Equipe d'animation :

1 directeur : Franck POITTEVIN : (diplômé BEATEP)
 1 directeur adjoint : Léo BRICNET : (diplômé BPJEPS)

Equipe et répartition des groupes :

1 animatrice : Marylou GUY (permanente) diplômée CAP petite enfance
 1 animatrice : Alicia IDOT (en CDD) diplômée BAFA
 1 animatrice : Fanny BRIOT (en CDD) diplômée BAFA
 1 animatrice : Audrey MAUGY (permanente) diplômée BAFA
 1 animatrice : Sandrine CHAPON (permanente) diplômée (BAFA)
 1 animateur : Arnaud RHAMANI (permanent) diplômé BAFA
 1 animatrice : Céline PIAT (permanente) diplômée BAFA

C° LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins

➡ Assurer la sécurité physique, affective et orale de l'enfant

- *Respect de la réglementation en ACM
- *Mise en place de règles de vie
- *Bienveillance et vigilance de la part des animateurs

➡ Prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant

- *Connaissances des différentes caractéristiques des enfants selon leur âge
- *Aménager et différencier les lieux d'accueil en fonction des différentes tranches d'âges
- *Respect des différents temps de vie quotidienne (repas, sieste, temps calme, accueils, temps d'animation...)
- *Temps d'échanges et discussions avec les enfants

➡ Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant

- *Le laisser faire et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité)
- *Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités au quotidien
- *Donner la possibilité de se servir pendant les repas et de participer au rangement

➡ Rendre l'enfant acteur de ses loisirs

- *Proposer des programmes d'animations variés et modulables
- *Laisser libre accès à divers matériaux et espaces de jeux
- *Les impliquer dans les propositions d'animations

➡ Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire

- *Par le choix de thématique
- *Par des animations diversifiées (activités manuelles, contes, jeux, théâtre...)

➡ Permettre un accueil personnalisé pour tous

- *Recevoir et écouter les familles
- *Tenir compte des spécificités de l'enfant
- *Valoriser l'enfant dans ses compétences

Sensibiliser l'enfant à l'apprentissage de la citoyenneté

➡ **Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants**

- *Encourager la mixité sociale et les échanges relationnels
- *Guider l'enfant dans la notion de vivre ensemble (vie en collectivité)
- *Temps d'échanges et de lecture entre les différentes tranches d'âges
- *Grands jeux collectifs et de coopération

➡ **Favoriser les relations et les échanges avec des personnes extérieures**

- *Participation aux animations de la Ville (chasse aux œufs, marché de Noël, Halloween, Halle aux Bulles...)
- *Rencontres intergénérationnelles (EHPAD et Résidence « La compassion »)
- *Echanges avec la Médiathèques de Bresles (emprunts de livres...)
- *Participation aux projets des écoles de Bresles (Mardi-gras, Marché de Noël, projet nature...)
- *Rencontres Handisport

➡ **Favoriser le respect de l'environnement au quotidien**

- *Sensibilisation régulière au non-gaspillage (papier à dessin, nourriture...)
- *Activités manuelles avec matériaux de récupération
- *Développer le potager pédagogique
- *Poubelles de tri à différents endroits de l'accueil
- *Mise à disposition d'un composteur

Favoriser l'intégration de l'enfant et de la famille

➡ **Permettre un accueil personnalisé pour tous**

- *Recevoir et écouter les familles
- *Tenir compte des spécificités de l'enfant
- *Valoriser l'enfant dans ses compétences
- *Maintenir une cohérence éducative ente les différents encadrants (enseignant, AESH, ATSEM, puéricultrice, éducateur, infirmière scolaire...)

Intégration d'un enfant porteur de handicap:

Pour qu'une intégration soit réussie, il convient en amont de la préparer. Il y aura une préparation propre à chaque situation (PAP). L'équipe veillera à ce que le handicap soit considéré comme toutes les autres différences (qui font que chaque enfant est unique).

➡ **Faciliter la communication avec les familles**

- *Lors des temps d'accueil (accueil individuel, cahier de transmission, échanges avec les parents)
- *Disponibilité et écoute de l'équipe d'animation
- *Diversifier les supports de communications

D° LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

1-Déroulement des accueils périscolaires:

*Matin de 07h30 à 08h30 : Ces temps sont mis en place pour permettre à l'enfant d'arriver sur le centre en fonction de son rythme. C'est pour les enfants un temps d'acclimatation où ils peuvent prendre leurs marques tout doucement en jouant, dessinant ou en discutant avec les animateurs.

L'animateur est disponible et présent auprès des enfants durant l'accueil au fur et à mesure de l'arrivée de chacun.

*Midi 11h30 à 13h45 : Les animateurs se rendent aux écoles pour raccompagner les enfants à la cantine scolaire qui se trouve juste derrière le centre Jacques Baize.

-Les primaires mangent en deux services :

1^{er} service : les CP / CE1 et CE2 de 11h50 à 12h35

2^{ème} service : les CM1 et CM2 de 12h40 à 13h25

Lorsque les enfants ne sont pas à la cantine, ils sont au centre Jacques Baize ou des ateliers leurs sont proposés (Sport, couture, jeux de société etc...). S'ils ne veulent pas pratiquer une activité alors ils peuvent jouer librement dans le calme.

L'encadrement des enfants pendant la prise du repas s'effectue avec des animateurs ainsi que des agents de la Ville.

-Les maternelles mangent en 1 service de 11h45 à 13h20.

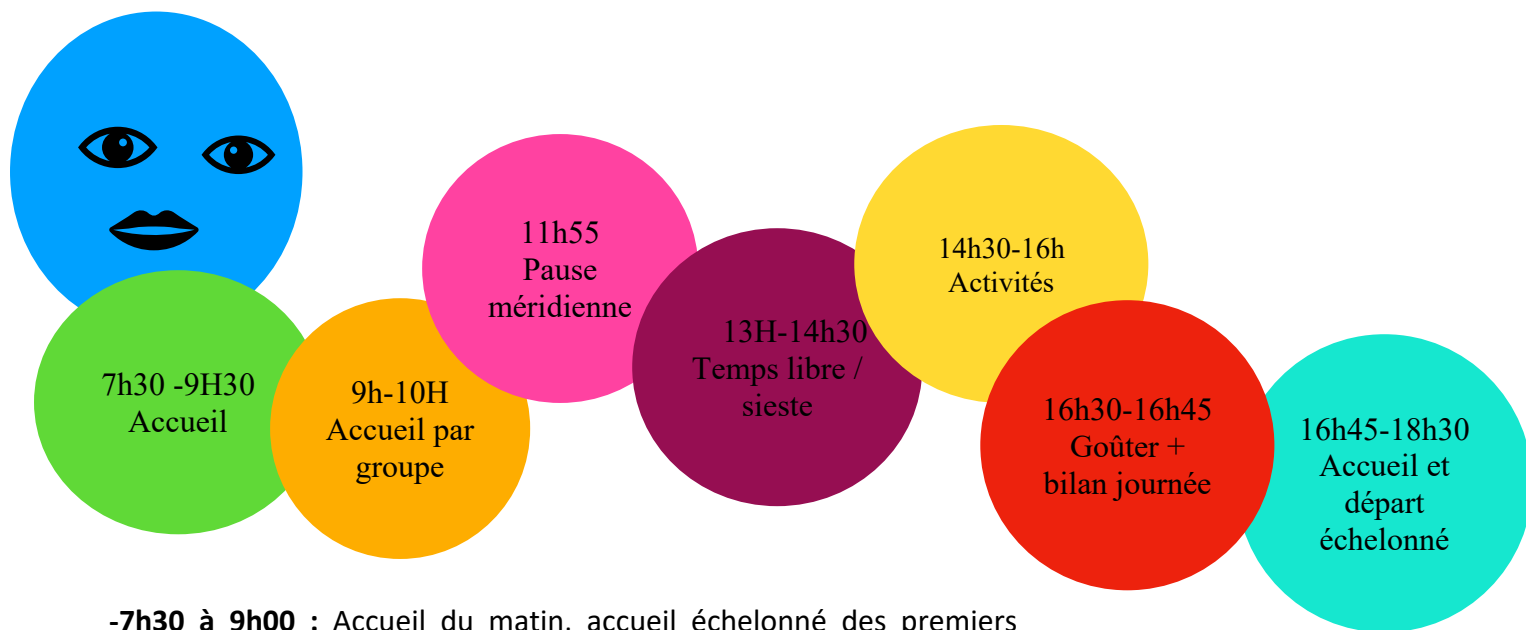
Les enfants sont récupérés dans les classes par les animateurs et les ATSEM. Après le repas, les enfants de petites sections se rendent dans les dortoirs. Et les enfants de moyennes et grandes sections ont un temps de jeu dans la cour de l'école maternelle.

*Soir 16h30 à 18h30 : Les enfants pourront jouer librement, les animateurs devront être garant de leur surveillance, mettre à disposition des jeux et **proposer des activités et/ou ateliers = votre rôle d'animateur est de susciter l'envie de participer, à tous les enfants, à vos propositions d'activités.**

2- Déroulement des mercredis et des vacances scolaires :

Le centre est ouvert les mercredis et vacances scolaires (hors vacances de Noël) le matin à partir de 07h30 jusque 18h30 le soir.

Une journée de centre se déroule de la manière suivante :



-7h30 à 9h00 : Accueil du matin, accueil échelonné des premiers enfants.

-9 h à 10 h : accueil des enfants par groupe (**faire l'appel, expliquer la journée...**)

-10 h 00 à 11 h 30 : Activités par groupes d'âges

-11h30 à 11h45: Temps libre ou extérieur afin que les enfants puissent se dépenser avant un retour au calme pour la cantine

-11 h 55 : toilettes + lavage des mains + Départ pour la cantine

-13 h : Retour de la cantine

-13 h 30 : Retour des enfants qui ne vont pas à la cantine

-13 h à 14 h 30 : Temps calme pour les primaires

-13 h à 14 h 30 : Temps calme et sieste pour les maternelles

-14 h 30 : Retour aux activités (**faire l'appel**) + goûter à 16h30 avec petit bilan avec les enfants

-17h à 18h 30 : Accueil du soir, départ échelonné des enfants.

3-Les activités

Les activités sont organisées en fonction du thème et **sont adaptés** aux besoins et aptitudes des enfants.

Elles devront être préparées à l'avance, avec une idée du résultat attendu. Un effort sera porté sur la présentation et susciter l'envie aux enfants de participer à ces activités. A travers différents moyens (ex : expliquer la journée et donc les activités, laisser le choix aux enfants de choisir leurs activités = faire un tableau d'inscription, se servir de leurs demandes pour construire vos activités...etc).

Un effort sera également porté sur la diversité de l'offre d'activités : essayer au maximum de proposer de nouvelles choses, des idées innovantes...toujours se mettre dans la recherche d'activités.

*Globalement, voici quelques règles à suivre pour construire vos activités :

-**Activités manuelles** : permette aux enfants de découvrir différentes matières et la manière de les exploiter. L'animateur devra guider et soutenir les enfants dans cette démarche de découverte.

-Sportive : bien loin de l'esprit de compétition, l'enjeu n'est pas de gagner, mais au contraire de participer. Si des jeux sportifs sont organisés, c'est le fair play qui est valorisé. Le respect de l'autre, l'esprit collectif et la solidarité sont des valeurs qui « rapportent » plus que les buts marqués.

-Culturel : offrir aux enfants la possibilité de découvrir des activités qu'ils ne connaissent pas pour faciliter l'ouverture d'esprit des enfants. Le théâtre, la musique, l'expression corporelle, la chanson sont autant d'activités qui permettent une valorisation de chacun.

4- La pause méridienne

L'accueil de loisirs est organisateur et responsable de ce temps de pause pour l'enfant. (12h - 13h15)

Le temps du repas est un temps particulier dans la vie de l'enfant. Moins de deux heures qui représentent une coupure dans le déroulement d'une journée à l'Accueil de loisirs. Durant cette coupure que l'on appelle habituellement la pause méridienne, il n'y a pas que le déjeuner lui-même qui est important : tout ce qui se passe avant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée. Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

La fonction sociale du repas :

- se restaurer, répondre à un besoin physiologique en prenant un repas équilibré et donc développer une éducation nutritionnelle
- développer le goût, goûter des mets nouveaux
- faire du repas un moment de bien vivre ensemble, c'est un temps de vie sociale entre enfants et avec des adultes. Ce moment de vie collective participe à la formation du futur citoyen respectueux de l'autre dans ses différences.
- Développer et favoriser les échanges entre les enfants, entre les enfants et les animateurs
- Faire du repas un moment de plaisir et de détente

Le goûter : A 16h30, c'est l'occasion de faire un bilan journalier avec les enfants. C'est un moment important, il doit se faire dans le calme.

L'animateur doit veiller à ce que chaque enfant s'exprime. Il tiendra compte des remarques dans ses préparations futures.

5-La place des parents

Les temps d'accueil du matin et du soir sont évidemment des moments privilégiés pour l'équipe pédagogique de rencontrer les parents. Il est important de pouvoir créer un lien avec eux, une relation de confiance est indispensable.

* Mais en raison de la situation sanitaire actuel, nous privilégions les réseaux sociaux, les affiches ainsi que des photos accrochées sur un panneau d'affichage à l'extérieur de l'accueil pour les comptes rendus des journées passés au centre de loisirs.

6-La vie quotidienne

Le centre est un lieu, d'amusement et de détente : il n'en demeure pas moins un lieu d'apprentissage de la vie sociale et collective.

C'est pourquoi **des règles de vie communes (aussi bien pour les enfants que pour les adultes, importance de montrer l'exemple)** basées sur le respect de chacun seront mises en place : il sera demandé à chaque enfant de participer **dans les temps de rangement**, nettoyage, préparation et confection de repas, vaisselle.

La vie quotidienne est une donnée importante dans la vie de l'enfant : c'est le moment où il apprend à se construire, expérimenter, innover, intégrer les codes sociaux.

Pour ce qui est du comportement de chacun, tout manquement observé par l'équipe d'animation pourra faire selon la nature des faits, l'objet d'une sanction allant de l'avertissement aux parents à l'exclusion temporaire ou définitive.

E° RÔLES ET ATTITUDES DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

ROLE DE L'ANIMATEUR

Missions principales

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant (respecter la réglementation en vigueur, délimiter les espaces, être attentif aux besoins du groupe mais aussi aux besoins de l'enfant en tant qu'individu, au matériel utilisé, etc.).
- Suivre et proposer des projets d'activités en fonction du projet pédagogique et des enfants accueillis.
- Evaluer les animations mises en œuvre.
- Assurer l'accueil des familles (parents et enfants) et effectuer le pointage des présences.
- Animer et encadrer les enfants (compter les enfants régulièrement et lors de tout changement de lieu et d'activités extérieures).
- S'engage à respecter ses collègues
- À travailler en équipe et écouter l'autre
- À se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Ce qui est attendu de l'animateur dans la mise en œuvre de ses activités et tout au long de sa journée :

- Gérer son activité du début à la fin en tenant compte de tous les points suivants dans le temps imparti : préparation, mise en place, explications, exécution et rangement.
- Respecter le déroulement de la journée type.

- En cas d'activité commune, échanger et se mettre d'accord avec ses collègues animateurs en amont et tout au long de l'activité, afin d'être sur la même longueur d'onde et d'avoir toutes les clés en main pour mener l'activité à bien.
- Les temps de pause doivent être pris en accord avec l'équipe d'animation dans le respect de la journée type définie au préalable. Ils ne doivent pas gêner la réalisation des activités.
- L'animateur ne doit pas se contenter de proposer et mener, il doit aussi vivre l'activité pour donner envie aux enfants d'y participer afin qu'ils puissent se l'approprier et apprécier au maximum ce temps.
- Etre curieux, en recherche de nouvelles idées, prendre des initiatives, savoir s'imposer pour faire de nouvelles propositions et avoir une attitude volontaire.
- L'animateur doit avoir un comportement irréprochable envers les enfants, les parents et ses collègues. Il est important que les parents puissent avoir confiance en l'équipe d'animation.

ROLE DU DIRECTEUR

Le directeur d'ALSH construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants, organise et coordonne la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.

Missions principales

- Participer à la définition des orientations stratégiques de l'Accueil de loisirs.
- Il coordonne l'élaboration du projet pédagogique, à sa mise en œuvre et à son évaluation.
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Participer à l'élaboration du budget et en assurer l'exécution.
- Développer des partenariats.
- Animer la relation avec les familles.
- Assurer la gestion quotidienne de l'accueil de loisirs (administrative et budgétaire, matérielle...).
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs).
- Animer, former et encadrer l'équipe pédagogique.
- Il est désigné comme Assistant Sanitaire.

Le directeur de l'Accueil de loisirs est désigné Assistant Sanitaire, c'est-à-dire en charge de :

- S'assurer, d'être en possession des renseignements médicaux pour chaque mineur accueilli.
- Informers les membres de l'équipe de l'existence d'allergies ou autres pathologies.
- Assurer le lien avec le médecin, l'hôpital.
- Recueillir, distribuer et assurer le suivi des traitements médicaux et médicamenteux.
- Tenir à jour le registre de soins dispensés.
- Organiser l'infirmerie et gérer les petits soins au quotidien, tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Porter secours et mettre en œuvre les premiers gestes en cas d'accident.
- Informers les responsables légaux de tout événement de santé survenu pendant le séjour. La salle d'isolement des malades est la petite salle à côté du bureau de la direction (salle de sieste).

Le registre d'infirmierie et les médicaments sont disposés, hors de portés des enfants, dans le bureau de la direction.

F° Droit à l'image et utilisation du téléphone portable

DROIT A L'IMAGE

Il est formellement interdit de prendre en photo un enfant (loi n°2024-120 du 19 février 2024) et de diffuser celle-ci sans son autorisation au-préalable. Il est également impératif de disposer d'une attestation de droit à l'image pour l'utilisation de toute photo représentant des enfants de l'Accueil de loisirs.

Une personne ou un enfant est en droit de demander d'effacer une photo de lui.

En cas de refus ou d'absence de réponse, il est possible de s'adresser notamment à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

TÉLÉPHONE PORTABLE

Pour les animateurs :

L'usage des téléphones portables est possible lors des temps de présence avec les enfants uniquement :

- Pour joindre le directeur ou tout partenaire d'une activité (en assurant tout de même la surveillance des enfants).
- Pour effectuer des photographies ou des vidéos qui seront transmis au directeur ou à la directrice adjointe.
- Pour diffuser de la musique lors d'animations ou d'événements.

Il est strictement interdit d'utiliser son téléphone portable à des fins personnelles lors des temps d'activités. Cet usage sera possible uniquement sur les temps de pause.

G° L'ÉVALUATION

Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet.

Par exemple :

Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?

Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic (caractéristique du public, projet éducatif) ?

Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Outils utilisés pour évaluer :

Relais d'informations réguliers dans la journée entre animateurs et la direction

Encadrement et évaluation de l'équipe d'animation par la directrice sur le terrain

Bilan entre la direction et l'équipe d'animation chaque semaine

Bilan en fin de journée avec les enfants

Communication avec les familles au moment de l'arrivée et du départ des enfants

Évaluation des animateurs stagiaire BAFA

Avec les enfants :

Les animateurs prendront un temps pour parler de la journée avec les enfants afin de :

-Connaitre leurs ressentis

-Détecter d'éventuels problèmes à résoudre, faire le point si nécessaire

-S'assurer que chacun trouve sa place, mesurer la cohésion du groupe

-Prendre notes de leurs besoins et de leurs envies

Rédigé le :

Par :

Signature :

Validé le :

Par :

Signature :